

27 juillet 2011

**Déclaration de S.E. M. Joseph Deiss,
Président de la 65ème Session de l'Assemblée Générale,
à l'occasion de la Réunion plénière de l'Assemblée générale sur le
Droit humain à l'eau et à l'assainissement**

Monsieur le Secrétaire général,
Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour traiter des défis qui se posent pour réaliser le droit humain à l'eau et à l'assainissement et pour considérer aussi l'impact de la réalisation de ce droit sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Je souhaite la bienvenue à son Excellence, le Président Evo Morales, dont le pays, l'État plurinational de Bolivie, est un ardent défenseur de ce droit. Je souhaite aussi la bienvenue à Madame Catarina de Albuquerque, rapporteur spécial sur le droit humain à l'eau potable et à l'assainissement, qui va également participer à notre discussion de ce matin.

En juillet 2010, l'Assemblée générale a adopté la résolution sur le droit humain à l'eau et à l'assainissement. Cette décision marquait une première quant à la reconnaissance explicite du droit à l'eau potable et à l'assainissement comme un droit humain. Par la suite, en septembre 2010, le Conseil des droits de l'homme a adopté une résolution affirmant le droit à l'eau et à l'assainissement comme découlant du droit à une vie digne et à un niveau de vie convenable.

Pour des millions de personnes, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement est un besoin de développement urgent. Le septième objectif du Millénaire pour le développement vise la diminution de moitié, d'ici 2015, de la proportion de la population mondiale dénuée de cet accès. La réalisation de cet objectif est fondamentale pour atteindre les autres objectifs, tel que la réduction de la pauvreté en passant, la santé des enfants et l'éducation pour tous. Les progrès réalisés après 10 ans d'effort sont cependant insuffisants, il y a encore un milliard de personnes sans accès à l'eau potable et plus de deux milliards sans services d'assainissement de base. Je salue et soutiens donc tout particulièrement l'initiative 'Assainissement durable : plus que 5 ans avant 2015' lancée par le Secrétaire général le mois dernier.

Ces chiffres, mais aussi la sécheresse qui sévit à l'heure actuelle dans la Corne de l'Afrique nous rappellent l'ampleur des inégalités dans le monde en ce qui concerne la satisfaction de nos besoins en eau. Alors que dans certaines régions, des hommes, des femmes et des enfants meurent par manque de quelques litres d'eau, dans d'autres, l'eau est gaspillée.

Le droit humain à l'eau et à l'assainissement est donc un élément critique pour assurer que chacun ait une vie digne et libre. Comme nous aurons l'occasion d'en débattre aujourd'hui, de nombreux défis se posent, comme, dans bien des cas, l'absence d'institutions étatiques qui soient fonctionnelles ainsi que des ressources techniques et financières limitées.

Réaliser ce droit, c'est aussi progresser dans l'obtention de l'objectif du Millénaire relatif à l'eau et de l'ensemble des objectifs du Millénaire pour le développement. L'échéance de 2015 ne nous laisse que peu de temps pour faire une avancée décisive. Conformément à l'engagement pris lors de la réunion de haut niveau sur laquelle s'est ouverte cette 65^{ème} session de l'Assemblée générale en septembre 2010 et à l'initiative du Secrétaire général que je viens de mentionner, nous devons, jour après jour, réaffirmer notre volonté collective d'atteindre les Objectifs et redoubler d'efforts. J'espère que la Conférence sur le développement durable qui se tiendra à Rio l'année prochaine donnera aussi une impulsion supplémentaire pour réaliser l'accès universel à l'eau et à l'assainissement.

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui, nous avons une excellente occasion de donner un signal de notre volonté de réussir. Je vous invite à mettre l'accent, dans vos interventions, sur la réalisation pratique du droit à l'eau et à l'assainissement et sur les résultats.